

# Flash nucléaire 3

Mars 2012 / Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire

## Mühleberg: autorisation à nouveau limitée

Selon l'arrêt rendu le 1<sup>er</sup> mars 2012 par le Tribunal administratif fédéral (TAF), la centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra, en un premier temps, pas être exploitée au-delà du 28 juin 2013 «pour des impératifs d'ordre sécuritaire». Toujours selon le TAF, l'exploitant BKW SA doit, dans le cadre d'une nouvelle demande éventuelle de prolongation, présenter au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) un concept global de maintenance. Le Tribunal administratif fédéral a partiellement admis les recours déposés par des riverains de la centrale, abrogeant ainsi la décision du DETEC du 17 décembre 2009 autorisant la levée de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter la centrale. Le TAF juge que le droit relatif à l'énergie nucléaire exige «pour des raisons de police» une limitation de la durée lorsque des aspects d'ordre sécuritaire ne sont pas clarifiés ou que des défauts doivent être corrigés. Refuser l'autorisation d'exploitation serait toutefois, selon lui, «disproportionné». L'état du manteau du réacteur, l'évaluation non concluante de la sécurité en cas de tremblement de terre et l'absence de moyens de refroidissement indépendants de l'Aar imposent une limitation de l'exploitation à mi-2013 au plus tard, souligne le TAF.

sures de rééquipement demandées par le Tribunal administratif fédéral, avec toutefois des délais différents. Par ce recours auprès du Tribunal fédéral, BKW SA recherche la sécurité juridique et celle de ses investissements.

## ... tout comme le DETEC

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) défère à son tour au Tribunal fédéral l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF). Cet arrêt soulèverait en effet plusieurs questions relatives aux procédures ainsi qu'aux compétences et aux fonctions des autorités concernées. Le DETEC estime qu'une réponse définitive à ces questions est dans l'intérêt de la politique énergétique suisse et de l'opinion publique. Selon un communiqué du DETEC, la décision du TAF aboutirait à une confusion des compétences, les aspects liés à la technique de sécurité devant pouvoir être évalués indépendamment des influences politiques et des considérations économiques.

## Plainte du Vorarlberg contre Mühleberg

Le Land autrichien du Vorarlberg veut déposer plainte contre la centrale nucléaire de Mühleberg d'ici fin avril 2012. L'avocat autrichien Christian Hadeyer travaille à une plainte de droit civil auprès du Tribunal de grande instance de Feldkirch pour «omission d'une menace grave». En parallèle, l'avocat bernois Rainer Weibel prépare, sur mandat du Vorarlberg, une demande de retrait de l'autorisation d'exploitation de Mühleberg qui sera déposée en Suisse. Weibel représente déjà les riverains qui ont déposé recours contre la centrale de Mühleberg tandis que Hadeyer traite, avec d'autres, la procédure engagée par le Land de la Haute-Autriche contre l'exploitante de la centrale nucléaire de Temelín en République tchèque.

## BKW SA dépose un recours au Tribunal fédéral contre la décision du TAF ...

En sa qualité d'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg, le groupe BKW SA (FMB) a décidé de recourir contre la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) de limiter l'autorisation d'exploitation de l'installation. Selon Urs Gasche, président du conseil d'administration, l'arrêt soulève des questions de fond qui doivent être clarifiées. L'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) avait ainsi déjà exigé les me-

### Rédaction:

T. Menanteau, M.-F. Aepli,  
R. Bilang, M. Brugger,  
M. Rey, M. Schorer, D. Stebler

Forum nucléaire suisse  
Case postale 1021  
3000 Berne 14  
Téléphone 031 560 36 50  
Téléfax 031 560 36 59  
info@forumnucleaire.ch  
www.forumnucleaire.ch

Parution: 12 fois par an  
ISSN 1421-0355

© 2012 by Forum nucléaire suisse

## **«BKW 2030» – une stratégie pour l'après-Mühleberg**

C'est en marge de sa conférence de presse que le groupe BKW SA a annoncé le 20 mars 2012 sa volonté de poursuivre l'exploitation de la centrale de Mühleberg jusqu'en 2022. La nouvelle stratégie «BKW 2030» est axée sur la phase de transition et l'après-Mühleberg. Elle mise sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et met principalement l'accent sur la force hydraulique et l'éolien.

## **L'AIEA recommande un renforcement de l'IFSN**

Des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) recommandent d'étendre les compétences de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et ainsi de renforcer la position de l'IFSN. Concrètement, ce n'est plus le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mais l'IFSN qui pourrait prendre les décisions finales. Dans le cadre des procédures d'autorisation, toutes les autorités et commissions devraient par ailleurs soumettre leur position directement à l'IFSN avant que celle-ci ne rende sa décision finale. «Il appartient désormais au DETEC et aux instances politiques d'examiner ces recommandations ainsi que leur mise en œuvre», a déclaré Hans Wanner, directeur de l'IFSN. «En tant qu'autorité de surveillance, nous saluons ces recommandations et estimons qu'elles introduiront plus de transparence et de plausibilité au niveau des processus d'autorisation et des charges formulées.»

## **La ville d'Aarau en faveur d'un abandon du nucléaire d'ici à 2035**

La population d'Aarau a refusé le 11 mars 2012 l'initiative populaire «Energienstadt Aarau konkret!». Celle-ci exigeait un abandon du nucléaire d'ici à 2025. Les votants ont par contre accepté la contre-proposition du Conseil de Ville, prévoyant un abandon à l'horizon 2035. La ville s'attachera par ailleurs à atteindre progressivement, d'ici à 2150, les objectifs de la société à 2000 watts. La contre-proposition a été acceptée par 3372 oui et 2164 non, avec un taux de participation de 42,4%.

## **Japon: des importations de gaz onéreux pour remplacer l'atome indigène ...**

Jusqu'à la catastrophe naturelle du 11 mars 2011, quelque 30% de l'énergie électrique du Japon étaient d'origine nucléaire. Le tsunami a détruit

quatre réacteurs à Fukushima-Daiichi. Une année plus tard, seule une installation sur les 50 que compte encore le parc nucléaire est actuellement exploitée. Le gouvernement japonais a ordonné l'arrêt, pour une durée indéterminée, de douze tranches sur la côte orientale. Les autres ont été peu à peu découplées du réseau pour des travaux de maintenance périodiques. Elles ne pourront y être couplées à nouveau qu'après avoir passé avec succès un test de stress et seulement avec le feu vert des autorités politiques locales. Les deux tranches restées en service devront elles aussi subir des révisions au cours des deux mois à venir. L'approvisionnement électrique du Japon se trouve ainsi sur le fil du rasoir. Les importations de courant sont impossibles puisque l'Etat insulaire n'a pas de réseau d'interconnexion avec d'autres pays. Les électriciens sont obligés de recourir à de vieilles centrales fossiles qui servent en principe seulement à couvrir les pics de consommation. Mais elles fonctionnent toujours plus souvent 24 heures sur 24. «Pendant les périodes de pointe, 97% de nos capacités de production sont aujourd'hui couplées au réseau», explique Takuya Hattori, président du Jaif (Japan Atomic Industrial Forum), au Forum nucléaire. «La marge est extrêmement faible, et la moindre défaillance d'exploitation se transforme aussitôt en problème. Les centrales fossiles doivent, par ailleurs, être mises à l'arrêt elles aussi pour des travaux de maintenance périodiques.» Il n'apparaît pas encore clairement comment le Japon fera pour maîtriser les pics de consommation estivaux.

## **... font basculer la balance commerciale**

Les conséquences économiques de l'arrêt des centrales nucléaires sont déjà visibles: pour la première fois depuis plus de 30 ans, le Japon enregistre un déficit de son commerce extérieur, causé notamment par l'augmentation massive des importations de gaz liquide pour la production d'électricité. Transporter le gaz liquide par bateau coûte cher, et les électriciens japonais sont en outre liés par des contrats à long terme couplant le prix du gaz à celui du pétrole. «La situation est devenue si difficile qu'il y a un risque de délocalisation à l'étranger de chaînes de production japonaises», a mis en garde Hattori.

Le «Flash nucléaire» peut également être commandé sous forme de lettre d'information électronique sur le site [www.forumnucleaire.ch](http://www.forumnucleaire.ch).